

Remplacée par une version plus récente



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

G.120

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

**SYSTÈMES ET SUPPORTS DE TRANSMISSION
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES SYSTÈMES
NATIONAUX FAISANT PARTIE DE CONNEXIONS
INTERNATIONALES**

**CARACTÉRISTIQUES DE TRANSMISSION
DES RÉSEAUX NATIONAUX**

Recommandation UIT-T G.120

Remplacée par une version plus récente

(Extrait du *Livre Bleu*)

Remplacée par une version plus récente

NOTES

1 La Recommandation G.120 UIT-T a été publiée dans le fascicule III.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Remplacée par une version plus récente

Recommandation G.120

CARACTÉRISTIQUES DE TRANSMISSION DES RÉSEAUX NATIONAUX¹⁾

1 Application dans les réseaux nationaux des Recommandations du CCITT relatives à la qualité de la transmission téléphonique

Les éléments d'un réseau national constitués de systèmes analogiques et numériques et susceptibles d'intervenir dans une communication internationale doivent permettre de satisfaire aux recommandations générales suivantes:

1.1 Les systèmes émetteur et récepteur nationaux doivent satisfaire aux limites recommandées:

- dans la Recommandation G.121 pour l'équivalent pour la sonie (ES);
- dans la Recommandation G.133 pour la distorsion de temps de propagation de groupe;
- dans la Recommandation G.122 pour l'affaiblissement d'équilibrage et les affaiblissements des circuits;
- dans la Recommandation G.123 pour les bruits de circuit.

Remarque – Il est également intéressant de se reporter aux Recommandations P.12 [2] et G.113.

1.2 Les circuits interurbains à grande distance, faisant partie des artères principales du réseau national, doivent être des circuits à grande vitesse de propagation permettant de satisfaire aux limites de la Recommandation G.114. Ils doivent également satisfaire aux Recommandations G.151 et G.152.

Les circuits chargés doivent satisfaire à la Recommandation G.124 [3] et les circuits à courants porteurs à la Recommandation G.123.

1.3 Les circuits interurbains nationaux doivent avoir des caractéristiques qui permettent de satisfaire aux Recommandations G.131, G.132 et G.134 pour les autres caractéristiques de la chaîne à quatre fils formée par les circuits téléphoniques internationaux et par les circuits interurbains nationaux de prolongement.

1.4 Les centres internationaux doivent satisfaire aux Recommandations Q.45 [4], Q.45 bis, Q.551, Q.552 et Q.553.

Les centraux automatiques nationaux à quatre fils doivent satisfaire aux limites de bruit du § 3 de la Recommandation G.123.

Les centraux téléphoniques interurbains manuels doivent satisfaire à la Recommandation P.22 [5].

Des indications sur la qualité de transmission des centraux locaux automatiques se trouvent dans le manuel du CCITT cité en [6].

2 Plan national de transmission

Chaque Administration est libre de choisir la méthode de spécification de la qualité de transmission qu'elle juge appropriée et de fixer les limites correspondantes pour assurer une qualité satisfaisante aux communications nationales, étant entendu qu'en outre la Recommandation relative aux équivalents pour la sonie (ES) (Recommandation G.121) devrait être satisfaite par les communications internationales.

Remarque – Pour satisfaire à cette double condition, relative aux communications nationales et aux communications internationales, chaque Administration doit établir un plan national de transmission, c'est-à-dire à fixer des limites pour chaque partie du réseau national.

Dans le manuel du CCITT cité en [6], on trouvera des descriptions de plans de transmission appliqués dans divers pays et quelques indications sur des méthodes qui peuvent être appliquées pour établir un tel plan.

En particulier, les annexes A et B à la Recommandation G.111 contiennent des renseignements utiles pour les Administrations désirant appliquer la méthode de l'ES à leurs communications nationales.

¹⁾ Ancienne Recommandation P.21 [1].

Remplacée par une version plus récente

Références

- [1] Recommandation du CCITT *Application dans les réseaux nationaux des Recommandations du CCITT relatives à la qualité de la transmission téléphonique*, Livre rouge, tomes V et V bis, Rec. P.21, UIT, Genève, 1962 et 1965; modifiée à Mar del Plata, 1968, devenue Rec. P.20 (G.120) *Caractéristiques de transmission des réseaux nationaux*, Livre blanc, tome V (tome III), UIT, Genève, 1969.
- [2] Recommandation du CCITT *Affaiblissement équivalent pour la netteté (AEN)*, Livre jaune, tome V, Rec. P.12, UIT, Genève, 1981.
- [3] Recommandation du CCITT *Caractéristiques des circuits interurbains en câbles chargés susceptibles d'écouler des conversations internationales*, Livre orange, tome III, Rec. G.124, UIT, Genève, 1977.
- [4] Recommandation du CCITT *Caractéristiques de transmission d'un centre international*, tome VI, Rec. Q.45.
- [5] Recommandation du CCITT *Centraux téléphoniques interurbains manuels*, Livre orange, tome V, Rec. P.22, UIT, Genève, 1977.
- [6] Manuel du CCITT *Planification de la transmission dans les réseaux téléphoniques à commutation*, UIT, Genève, 1976.